

SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 14 août 2017, à 20 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Danièle Hénault conseillères ainsi que Claude Blier et Jean-Claude Gagnon, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

L'avis de convocation a été transmis au conseiller absent, Roger East et à la conseillère absente Guylaine Blondeau.

Est également présente : Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

ORDRE DU JOUR

1. autorisation de circulation-transport hors norme sur le chemin Gosford
2. Période de questions
3. Levée de la séance

2017-08-256 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-08-255 Autorisation de circulation - transport hors norme sur le chemin Gosford

ATTENDU QUE la cie Siemens a un projet d'éoliennes nommé Mont Sainte-Marguerite dans les municipalités de St-Sylvestre, St-Séverin et Sacré-Coeur-de-Jésus;

Attendu que pour se rendre au site, 54 transports de pales d'éoliennes sont prévus sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, sur le chemin Gosford de la limite de la municipalité de St-Pierre-Baptiste à la route 165;

Attendu que la municipalité permet à Siemens d'utiliser l'emprise publique appartenant et sous le contrôle de la Municipalité, le tout selon les termes et conditions spécifiés dans une entente entre les 2 parties;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser M. Rosaire Croteau, maire et Madame Michèle Lacroix, directrice générale adjointe à signer l'entente entre la municipalité de Saint-Ferdinand et la compagnie Siemens Gamesa, renewable energy pour l'autorisation de passage sur le chemin Gosford à partir de la limite de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste à la route 165 entre la date de signature de l'entente jusqu'au 30 septembre 2017 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-08-257 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault

et résolu que la présente séance soit levée à 21h00. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Rosaire Croteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.